



Réponse du ministre de la Culture et de la ministre de la Justice à la question parlementaire n° 3739 déposée en date du 9 mars 2026 par les Honorables Députées Djuna Bernard et Sam Tanson

1. Combien de projets ont été retenus dans le cadre de chaque appel à projets et quels types d'activités culturelles ont été proposés ? Combien de personnes ont participé aux activités ?

Depuis son lancement en 2022, 14 projets culturels ont pu avoir lieu en milieu carcéral à travers l'appel à projets commun entre le ministère de la Justice et le ministère de la Culture. Le nombre de dossiers retenus varie chaque année en fonction de la qualité et de la faisabilité des propositions.

- En 2022, quatre projets ont eu lieu, dont un en musique, un en arts plastiques et deux projets pluridisciplinaires. 33 personnes ont participé à ces projets.
- En 2023, trois projets ont été réalisés dans les domaines de la musique, de l'audiovisuel et de la littérature et contes, respectivement. 261 personnes y ont participé.
- En 2024, seuls deux projets répondaient aux critères de l'appel, tous les deux dans le domaine des arts plastiques, bien qu'avec des médiums différents. 65 personnes ont participé à ces projets.
- En 2025, l'appel a donné lieu à cinq projets. La musique et les arts de la scène étaient représentés par deux projets chacun et un projet dans le domaine de la littérature et contes. 108 personnes ont participé aux projets.

Il reste à noter que le nombre d'interventions et la durée varient entre les projets.

2. Le troisième appel à projets datant de mars 2025, le gouvernement envisage-t-il de lancer en 2026 un nouvel appel à projets ? Dans l'affirmative, quel serait le calendrier prévisionnel (publication de l'appel, délais de dépôt, période de mise en œuvre) et, le cas échéant, les principales adaptations envisagées par rapport à l'appel de 2025 ?

L'appel à projets « Kultur am Prisong » a eu lieu chaque année depuis son lancement en 2022 et il n'est pas prévu de mettre fin à cet appel. Cependant, le calendrier strict ne s'avérant pas pleinement adapté au fonctionnement des centres pénitentiaires, et afin de répondre davantage aux besoins et limites organisationnels, il a été décidé de permettre aux requérants de soumettre leur dossier tout au long de l'année.

Ainsi l'appel a été lancé, comme prévu, en avril 2026 et la date limite pour la soumission de projets de cette année est le 15 novembre. La période de mise en œuvre inclut la planification, qui devra se faire en 2026, alors que les interventions en prison se feront d'un commun accord entre les disponibilités des artistes et les créneaux libres des centres. Le projet devra se dérouler dans un délai raisonnable à la suite de l'appel, sans pour autant être tenu à une date limite fixe.

Luxembourg, le 20 avril 2026

Le ministre de la Culture

(s.) Eric Thill